



LE NOUVEAU CHOEUR de chant "Les Peintres de la gamme", fondé par Mme (Dr) Gaëtan Carrier, auteur de la musique du disque du 150e anniversaire, présentait dimanche après-midi en la salle de l'hôtel de ville, en présence des membres du conseil et de quelques invités, un tour de chant avec des airs de Noël, sous la direction de M. Roger Fi-

Surcroît de travail au Bureau de poste local

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — La période des Fêtes ramène toujours un surcroît de travail dans les bureaux de poste du pays, et Drummondville ne fait pas exception. Une visite au bureau local hier après-midi, nous a permis de constater le surcroît de travail occasionné par l'envoi des souhaits des Fêtes, puisque deux équipes d'employés surnuméraires travaillent jour et nuit au classement du courrier destiné localement et à l'extérieur.

Le personnel régulier en temps normal au bureau local est de 40 employés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, alors qu'à ce temps-ci de l'année, il est triplé, portant à 120 le nombre de personnes affectées à la réception et à la distribution du courrier.

Cette année encore, selon les chiffres fournis par l'assistant maître de poste, M. Gérard Biron, le bureau local accuse une augmentation de 8 pour cent dans l'envoi des lettres à l'extérieur de la ville, et même localement.

soit l'augmentation précitée ou près.

Coincidence étrange, le 16 décembre a été la journée où le volume d'estampillage a été le plus élevé, jour pour jour, soit 73.700 en 1964 et 76.270 cette année, même avec l'augmentation du tarif de \$0.01 par envoi non scellé.

Contrairement à ce que pensent certains gens, comme on le répète couramment, il n'y a pas de date-limite pour l'envoi des souhaits, même si le département des postes stipule le 17 décembre comme date assurée pour recevoir les souhaits pour Noël. Tout le courrier déposé est expédié le même jour, et non rejeté pour être distribué plus tard.

Au dire même de M. Biron, ce qui retarde assez souvent l'expédition du courrier, ce sont d'abord la mauvaise écriture, l'adresse incomplète, ou encore la mauvaise orthographe dans l'épellation des destinations, comme par exemple "Sasse-Derome" pour South - Durham, ou encore l'oubli de mentionner le pays, comme "Amsterdam", sans autre mention. Lorsqu'il s'agit d'un employé à temps partiel, qui ignore dans quel pays est située cette ville, il doit s'informer aux "réguliers", et ceci apporte un certain contre - temps dans le classement du courrier.



BIEN DIRIGES par Lou Poliquin derrière le banc des joueurs, dimanche après-midi, les Rockets ont remporté une belle victoire d'équipe alors que leur cinq buts ont été comptés par des joueurs différents. On reconnaît ici dans l'ordre habituel: Jean-Guy Charbonneau, Jacques Bégin, Lou Poliquin, le cerbere André Gagnon, Gordon Haworth et Roger Picard.

Verrier et Lemaire dirigent le Motel Cardin à une brillante victoire sur le St-Pierre

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Dirigé à l'attaque par René Verrier et Michel Lemaire, qui ont réussi un truc du chapeau chacun, le Motel Cardin a remporté une brillante victoire de 9 à 1 sur les Loisirs St-Pierre, lundi soir, dans la première partie d'un programme double disputé au centre civique. Par ce gain, le Motel Cardin a augmenté ainsi son avance en tête de la ligue de la Cité à 15 points. René Verrier, qui effectuait sa première apparition dans l'uniforme du Motel Cardin cette année, a causé une certaine surprise en y allant de 3 buts et de 3 assistances durant la joute. Il fut certes l'étoile de la rencontre avec son coéquipier Michel Lemaire, qui pour sa part, a enregistré autant de buts mais ne se mérita qu'une mention d'assistance. Jean - Paul Asselin s'est également signalé pour les vainqueurs avec une paire de filets tandis que Raymond Gariépy complétait le pointage.

Classement
M - Jean-Paul Asselin 14.45 (Verrier)
Punition: L-Therrien 2.15.
Deuxième période: —
M - René Verrier 4.50 (Asselin-Gariépy)
M - Jean-Paul Asselin 10.48 (Verrier-Gariépy)
M - Raymond Gariépy 19.08 (Lemaire - Asselin)
Punition: L-Roy 3.25.
Troisième période: —
L - Jack Illick 2.36 (Blouin-Roy)
M - Michel Lemaire 13.40 (Gariépy-Boudreau)
M - René Verrier 16.35 (Charland-Gariépy)
M - Michel Lemaire 17.07 (Asselin)
M - Michel Lemaire 17.45 (Asselin-Verrier)
Aucune punition.
Dans la deuxième rencontre au programme, le Duchesneau et Fils est monté au second rang dans le classement de la ligue de la Cité en disposant avec brio du Dow au compte de 7 à 4. Cette victoire a permis au Duchesneau de se rapprocher à seulement un point du meneur, le Motel Cardin. La fiche du vainqueur est actuellement de 7 gains, 4 revers et aucune partie nulle pour compiler 14 points. Le Duchesneau a pris une légère avance dans la partie dès la première période de sorte qu'à la fin de celle-ci le compte était 2 à 1 en sa faveur. Dans la reprise, Robert Bergeron enregistra un 3e but pour

le Duchesneau mais Bertrand Plourde surprit tous les spectateurs en y allant de deux filets à la fin de cet engagement. Le dernier "vingt" s'avéra fatal à l'équipe Dow alors que Jean - Pierre Sévigny brisa d'abord l'égalité et que par la suite, 3 autres joueurs du Duchesneau vinrent dérouter complètement l'adversaire avec un but chacun. Pour le Duchesneau, ce triomphe a été certes une très belle victoire d'équipe puisque 6 joueurs différents ont réussi à trouver le fond des filets adverses durant cette partie; seul Bertrand Plourde marqua 2 buts. Outre Plourde, ces compteurs ont été: Paul Allie, Claude Duchesneau, Robert Bergeron, Jean - Pierre Sévigny, Yvon Autotte et Germain Fréchette. En plus de Bertrand Plourde qui enregistra deux filets pour les perdants, Jean - Luc Bessette et Normand Brousseau en ont réussi chacun un.

Mme Aimé Roux légèrement blessée dans un accident impliquant deux automobiles

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Une dame de cette ville, Mme Aimé Roux, 42 ans, a été légèrement blessée lundi soir vers 11 h 15 heures, à l'angle des rues Brock et St-Georges, quand l'auto qu'elle conduisait a été heurtée violemment par celle qui conduisait M. Paul-Ernest Deslandes, 25 ans, également de cette ville. Par mesure de précaution, elle fut conduite dans l'auto-patrouille à la clinique d'urgence de l'hôpital Ste-Croix pour y recevoir les traitements nécessaires.

Selon la version des conducteurs impliqués, Mme Roux circulait du nord au sud sur la rue St-Georges, et la lumière de trafic lui donnait la présomption de passage, alors que M. Deslandes circulait de l'ouest à l'est sur la rue Brock, et croyant qu'il s'agissait d'un feu clignotant à cette intersection, et n'apercevant pas l'autre véhicule, il continua son chemin pour entrer en collision avec l'auto de Mme Roux, qui fut blessée légèrement.

Les dommages aux deux véhicules s'élevaient à \$1,800, dont \$1,000 sur l'auto de Mme Roux et \$800 sur celle de M. Deslandes.

Autre accident

Plus tôt dans l'après-midi, deux autres véhicules subissaient des dommages évalués à \$450, quand Mlle Aline Boisvert, 58 ans, dont l'auto était stationnée devant chez elle, au 49, rue Holmes, n'aperçut pas assez tôt l'auto de Mme Denis Tétrault, 23 ans, au moment de quitter la chaîne du trottoir. Mme Tétrault qui avait remarqué le manège, crut avoir le temps de passer, mais n'y réussit pas, avec le résultat que les deux véhicules se collisionnèrent pour subir les dommages mentionnés plus haut.

Trois mois de prison pour vente illégale de boissons

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Roger Boisjoli, un hôtelier de Notre-Dame du Bon Conseil, poursuivi en justice par la Régie des alcools du Québec pour vente illégale de boissons, devra purger une peine de 3 mois d'emprisonnement pour cette offense. Le prévenu, qui avait auparavant avoué sa culpabilité à l'accusation portée contre lui, a reçu cette sentence hier matin en cour des sessions de la paix.

Il pourrait bien vendre de boissons.

Accordée aux manufacturiers

La dépréciation accélérée appréciée par la Chambre

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — La Chambre de Commerce du comté de Drummond a fait parvenir au premier ministre Jean Lesage, une copie de résolution, dans laquelle elle félicite le gouvernement provincial, qui vient d'accorder une dépréciation accélérée aux manufacturiers. Cette résolution se lit comme suit: "Afin de venir en aide aux industries du

Québec, il est proposé de demander au ministre des Finances de la province de Québec, d'adopter les taux de dépréciation accélérée établis par le gouvernement fédéral pour les industries manufacturières qui achètent de l'équipement neuf et/ou agrandissent leurs immeubles".

L'application de cette loi par le gouvernement provincial serait certainement une aide précieuse à l'industrie en général, et faciliterait le travail de promotion industrielle dans les municipalités du Québec.

Le parrain de cette résolution, M. Maurice Richard, c.a., a reçu récemment un communiqué expliquant que le ministère de l'impôt provincial autorise maintenant les industries manufacturières à se servir des taux de dépréciation accélérée du ministère du Revenu national. C'est une excellente nouvelle pour nos industriels québécois qui contribuent déjà beaucoup à l'assiette fiscale.

Cette dépréciation additionnelle aidera nos manufacturiers à renouveler leur équipement et ainsi à demeurer plus compétitifs. La Chambre de Commerce est heureuse de cette initiative du gouvernement provincial, et remercie les autorités concernées au nom de ses membres.

Cautonnement de \$500 pour avoir menacé son épouse

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Les querelles de ménage sont fréquentes et souvent bénignes mais quand un homme menace son épouse avec un revolver, l'incident est plus grave. Ainsi, un Drummondvillais accusé d'avoir braqué une arme à feu en direction de sa femme, a dû fournir un cautionnement de \$500 hier matin en Cour des Sessions de la Paix, tout en s'engageant à garder la paix durant une période de 2 ans.

vaudrait mieux ne pas rendre de sentence en l'absence du procureur de l'accusé tout simplement par courtoisie pour ce dernier.

Au terme précédent, soit le 7 décembre dernier, Me Parenteau avait lui-même demandé que le tribunal retarde sa sentence car son client était revenu à ses relations plus calmes avec son épouse. L'incident, selon lui, avait été causé par un surmenage qu'un rapport d'un médecin qui avait examiné le prévenu, était venu confirmer par la suite.

Aussi, hier matin, voyant que le ménage semblait fortement réconcilié et que l'épouse elle-même accompagnait son mari en cour, le juge Benoit Turmel accorda une sentence avec sursis.

Pour le vol d'une automobile

Deux prévenus bénéficient d'une sentence suspendue

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Les prévenus David Puddister et Francis W. Casey, accusés du vol d'une automobile de marque Volkswagen, évaluée à \$2,075, ont bénéficié tous deux d'une sentence suspendue hier matin en cour des sessions de la Paix. Les accusés avaient comparu devant le juge Benoit Turmel il y a deux semaines et ils avaient alors été renvoyés aux cellules en attendant de plus amples renseignements sur leur passé.

Questionné par le président du tribunal, ce dernier a déclaré avoir déjà été condamné pour une offense minime, ayant dû verser \$25 d'amende à ce moment-là.

Toutefois, le juge se montra clément autant pour l'un que pour l'autre et il leur demanda de fournir un cautionnement de \$200 et de s'engager à garder la paix durant une période d'un an.

Le procureur de la Couronne, Me Yvon Pinard, a déclaré que Casey n'avait pas de dossier et qu'il semblait que Puddister n'ait pas, lui aussi, commis d'offenses antérieurement.

Trois projets au règlement No 735

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Trois projets figurent sur le règlement No 735 qui a subi sa première lecture lors de la dernière assemblée régulière du conseil, et qui prévoit des travaux pour un montant de \$14,900 dont la cité entend se prévaloir de la loi des travaux d'hiver.

Ce règlement prévoit entre autres choses, le débouement de deux parties de rues, soit St-Georges, entre les rues Deslèta et la rivière Noire, et la rue Cloutier, entre les rues Cormier et Foster; le façonnage des fonds de regards dans tous les secteurs où de nouvelles conduites d'égouts ont été installées au cours du dernier exercice; l'installation d'une clôture en acier flexible le long de la rivière Noire, dans les rues Pinard et Laroque, sur une distance de 1,000 pieds.

Ce règlement subira sa deuxième lecture le 27 décembre prochain, mais d'autres projets peuvent s'ajouter d'ici là, s'il y a lieu.

Hamel et Beaulieu en vedette aux quilles

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Paul-Emile Hamel et Yvon Beaulieu se sont mis en évidence en fin de semaine dans la ligue de la Cité Dow qui évolue régulièrement à la salle de quilles Champion, le premier en compilant un haut triple de 965 et le second en réussissant un magnifique simple de 232.

Classement
Pepsi Cola 39
Ameub. Boul. 35 1-2
Galerie Drummond 32
Photo Dozois 31 1-2
Ass. Sportive Cel. 26
Drum. Ready Mix 24 1-2
Western Tire 24 1-2
Salon Tremblay 24
Fat Auto Electric 24
Beaulieu Gaz Prop. 19

Classement
G P N Pts
Motel Cardin 7 4 1 15
Duchesneau 7 4 0 14
Héroux Thi. 6 3 1 13
L. St-Pierre 5 6 1 11
Lions 4 7 0 8
Dow 3 8 1 7

Amende de \$200 pour avoir collaboré à un alambic

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Un autre individu a comparu

hier matin en cour des sessions de la paix, à l'édifice provincial de la rue Marchand, en rapport avec la saisie de l'alambic de St-Germain. Celui-ci, un jeune homme de 20 ans et père de famille, devra verser \$200 d'amende pour avoir trempé dans cette affaire.

Son procureur, Me G. Savole, a demandé tout d'abord à changer de plaidoyer disant que son client se reconnaissait coupable avec explications. Me Savole a ensuite précisé que son protégé, étant en chômage à cette époque, avait accepté de travailler pour les propriétaires de l'alambic afin de gagner sa vie.

La Couronne représentée par Me Yvon Pinard, a alors fait valoir que le prévenu devait être assigné à l'opération de l'alambic mais le procureur de l'accusé a rétorqué que la preuve avait démontré que son client n'avait que transporté des caisses durant le temps qu'il avait travaillé à l'alambic. "Que mon client devait également faire fonctionner l'alambic, déclara-t-il, n'est là qu'une supposition des policiers chargés de l'enquête".

Son honneur le juge Benoit Turmel n'en demanda pas plus et il décida d'accorder le minimum prévu par la loi tel que demandé par le défendeur. Cependant, il refusa tout délai pour payer l'amende, disant que la loi de la R.A.Q. ne le permettait pas.

Le Gagné Auto décline le club Cie Jutras 11 à 6

Dans la première rencontre du premier programme double de la semaine de la ligue Commerciale, le Gagné Auto, qui la semaine dernière subissait un revers de 6 à 1 aux mains du Ducharme et Frères, a retrouvé le chemin de la victoire, en remportant un gain de 11 à 6 sur la Cie Jutras.

Le Gagné Auto qui alignait seulement 10 joueurs à part le gardien de buts Laroche, a joué de façon superbe pour dépasser complètement son adversaire, principalement à la deuxième période.

Le Gagné Auto, qui avait pris une avance de 1 à 0 à la première période, a vu la Cie Jutras revenir de l'arrière au tout début de la période médiane et prendre l'avance 2 à 1 dans le match. Toutefois, après ces deux buts rapides de la Cie Jutras, les joueurs du Gagné Auto comptèrent 4 buts sans réplique dans les minutes qui suivirent. Dans la période finale, le Gagné Auto enfla 6 buts dans les sept premières minutes de jeu, ce qui lui assura définitivement le gain de la partie.

Avec cette victoire, le Gagné Auto se retrouve en première place de la Commerciale avec deux parties de plus à jouer que le Ducharme et Frères qui depuis le début de la présente saison constitue son adversaire le plus dangereux.

Michel Roux, la vedette de la joute, a compté deux francs buts et a participé à six autres.

Croteau a également brillé dans cette victoire du Gagné Auto avec 4 francs buts et 2 assistances.

Chez les perdants, Roy a été le meilleur avec un tour du chapeau.

Sommaire
Première période
Gagné - Croteau 9.02
Punitions - Héroux 1.40
Croteau, 2.00, Bertrand 10.07, Croteau 11.48, Verville 12.28, Monfette 12.28.
Deuxième période
Cie Jutras - G. Poudrier 1.54 (B. Poudrier)
Cie Jutras - R. Beaudet 2.48 (G. Poudrier, Roy)
Gagné - Croteau 3.22 (Roux, Michel)
Gagné - Charest 4.05 (Croteau)
Gagné - Pothier 8.07 (M. Roux)
Gagné - Pothier 10.38 (Croteau, P. Roux)
Cie Jutras - Roy 14.18 (Aucune Punition)
Troisième période
Gagné - Croteau 0.40 (Pothier)
Gagné - M. Roux 2.20 (Croteau, P. Roux)
Gagné - M. Roux 3.53 (Gagné, Charest)
Gagné - Charest 5.28 (Héroux, M. Roux)
Gagné - Héroux 8.11 (Croteau, P. Roux)
Gagné - Croteau 8.31 (Pothier, M. Roux)
Cie Jutras - Roy 8.53 (Beaudet, Monfette)
Cie Jutras - Hamel 11.51 (G. Poudrier)
Cie Jutras - Roy 14.36 (Monfette)
Punitions Bertrand 5.44, G. Poudrier 6.22, Croteau 12.35.

Le Dow domine toujours la ligue de dards Aramis

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Grâce à une brillante performance de Gaston Pouliot, le Gaudet TV a infligé une défaite de 5 à 1 au Restaurant 3S, dans le dernier programme de la ligue de dards Aramis. Noël Dubuc et Armand Lépine ont été les meilleurs pour les perdants.

Dans le deuxième "match" le Ouellet et Frères et le Dow ont annulé 3 à 3. L'équipe Dow détient toujours la première position au classement des équipes avec une marge de 4 points sur son plus proche adversaire, le Molson. René Guévremont et P. Métyar ont le plus brillé au cours de cette rencontre.

Les Aramis ont subi une humiliante défaite aux mains du Celanese par le compte de

CLASSEMENT

Dow	Pts
Dow	29
Molson	25
Celanese	25
Ouellet et Frères	23
Gaudet TV	19
Aramis	17
J.-M. Joly	17
Restaurant 3S	13



LA SEMAINE de l'électricité 1966 se tiendra dans les Bois-Francis du 6 au 12 février. Afin de préparer les activités qui se dérouleront au cours de cette semaine, une première réunion a été tenue en l'hôtel Manoir Victoria et à cette occasion les personnes présentes ont élu M. Elphège Labbé d'Arthabaska président de cette semaine de l'électricité

(Photo LeRo) pour les Bois-Francis. Sur la photo nous reconnaissons dans l'ordre habituel, M. Gérard Labbé, président de la Chambre de Commerce d'Arthabaska, M. Roméo Reny, président de la Ligue Électrique (section Bois-Francis), M. Elphège Labbé et M. Armand Robichaud, président de la Corporation des Maîtres-Électriciens.

Le véhicule trainé sur une distance de 870 pieds

Terrible collision entre un camion et un train de passagers - 2 morts

par Michael BURMAN

VICTORIALVILLE — Une terrible collision est survenue vers 7 h. 15, hier soir, entre un convoi de passagers et un camion de transport, dans la municipalité de Ste-Clothilde, aux limites de Victoriaville. Le conducteur est mort sur le coup tandis que son passager serait décédé un peu plus tard dans la soirée à l'hôpital d'Arthabaska.

On ne connaissait pas l'identité des victimes tard hier soir. L'on présume cependant qu'il s'agirait d'un dénommé Langlois, anciennement de Notre-Dame de Lourdes mais présentement de Victoriaville. Le camion appartenait à un M. Langlois. Il se peut qu'il soit le chauffeur, son compagnon se-

rait un dénommé Le-blond.

L'accident est arrivé dans Ste-Clothilde, sous la force du choc, le train a transporté le camion sur une distance de 870 pieds et l'a fait franchir les limites de Victoriaville. Le camion est une perte totale. Il n'y aurait eu aucun blessé cependant dans le train, ont rapporté les ingénieurs du convoi.

La police municipale de Victoriaville a dépêché le sergent Lionel Bernard et l'agent Gaston Bernier sur les lieux. Ces derniers se sont occupés de faire transporter les deux victimes à l'hôpital Hôtel-Dieu d'Arthabaska par les ambulanciers des maisons Marcoux et Fils et Bruno Desrochers de Victoriaville.



LES CANDIDATES au titre "Mlle Loisirs" qui étaient les invitées d'honneur du club Richelieu, en ont profité pour ouvrir officiellement la vente des tuques emblématiques des Fêtes du Bon Temps. Sur la photo, nous apercevons de gauche à droite Mlle Diane Bellavance, M.

(Photo LeRo) Armand St-Pierre, président de charge du club Richelieu de Victoriaville, Mlle Christine Camiré, Mlle Louise Sevigny, Mlle Ginette Fillion, le nouveau président, M. Paul Gendron et Mlle Lise Lepinay.

M. Elphège Labbé présidera la Semaine de l'électricité du 6 au 12 février

VICTORIALVILLE (R.L.) — La semaine nationale de l'électricité (section Bois-Francis) se tiendra du 6 au 12 février prochain.

Une assemblée préliminaire, réunissant des industriels et commerçants de la région, des électriciens, des membres des Chambres de Commerce de Victoriaville et d'Arthabaska, et aussi des membres de la Ligue Électrique du Québec, a été tenue à l'hôtel Manoir Victoria afin d'établir les grandes lignes de cette semaine.

Au cours de cette réunion, M. Elphège Labbé d'Arthabaska a été élu président de la semaine nationale de l'électricité 1966 (section Bois-Francis), et M. Roméo Reny qui est vice-président de la Ligue Électrique du Québec (section Bois-Francis), a été élu à la vice-présidence.

MM. Omer Vachon et Lionel Chabot ont été nommés directeurs pour Victoriaville, Yvon Roy pour Princeville, Lionel Henri, Plessisville, Maurice Logan, Warwick, Robert Lettre, Arthabaska, Gilles Massé, Daveluyville et Philippe Houle, pour Kingsley-Falls.

Inauguration
Au cours de cette réunion première, il fut décidé que l'inauguration de la semaine nationale de l'électricité pour les Bois-Francis se ferait à Arthabaska le 6 et serait sous l'e-

gide du premier magistrat de cette ville, son honneur le maire J.-Robert Noël.

Le banquet de clôture aura lieu à l'Académie de danse provinciale le 12 et les organisateurs tentent actuellement d'avoir comme conférencier au banquet de clôture de cette semaine.

Les camionneurs ne veulent plus enlever la neige

VICTORIALVILLE (R.L.) — Si dans les jours à venir, les tempêtes de neige se font nombreuses à Victoriaville, les contribuables, il semble bien, devront se résigner à jouer de la pelle pour débayer l'entrée de leur cour.

En effet, à la dernière séance du conseil qui était la dernière pour 1965, une délégation de camionneurs qui effectuent le transport de la neige au dépôt municipal, ont exprimé leur décision de ne plus faire ce travail aux conditions qui leur sont offertes par la ville.

Les revendications des camionneurs ont commencé au début du mois de décembre, alors qu'ils faisaient parvenir une lettre au conseil de ville l'avertant qu'à partir du premier décembre, ils ne feraient plus de la neige au taux de 14 cent la verge cube, et ils demandaient alors 25 cent la verge cube, ce qui représente une augmentation de 94 pour cent.

Le conseil de ville jugeant que cette demande était exagérée a alors décidé à une dernière séance d'accorder 17 cent la verge cube aux camionneurs.

Mais lundi soir, les camionneurs ont déclaré qu'à moins de 20 cent la verge cube ils n'effectueraient pas le transport de la neige. Le conseil, dans un effort ultime a offert \$0.185 cents aux camionneurs mais ces derniers sont demeurés sur leur position.

Le maire Poirier a donc déclaré que le conseil de ville n'entendait pas offrir un cent de plus aux camionneurs, étant donné que l'augmentation offerte était déjà très considérable.

Par conséquent le conseil de ville a décidé que si les camionneurs ne reviennent pas sur leur décision on ferait appel à des camionneurs des environs et que sinon la ville s'efforcera de débayer la neige avec la machinerie qui est à sa disposition.

Aux malades, je souhaite un prompt retour à la santé, et à ceux que la vie semble éprouver davantage, la force de surmonter leurs difficultés présentes et l'espoir de jours meilleurs.

Enfin, à tous et à chacun, le plus joyeux Noël, une heureuse année 1966 et la paix promise aux hommes de bonne volonté.

Je remercie cordialement les autorités du Nouvelliste qui ont bien voulu m'accorder l'hospitalité de leur journal pour vous transmettre mon message de Noël et du Nouvel An.



M. Paul-André Poirier

nous combler de ses faveurs et de ses dons pour que nous puissions accueillir avec confiance et sérénité la nouvelle année qui se présentera bientôt à nous.

À tous ceux qui détiennent quelque forme d'autorité, je souhaite la sagesse et la clairvoyance afin que leurs décisions soient toujours prises en fonction du plus grand bien de ceux qui dépendent d'eux.

Au monde ouvrier, je souhaite du travail en abondance, l'éloignement du spectre du chômage, un juste salaire et une participation plus large à tous les avantages sociaux qu'une saine législation peut lui offrir.

Aux membres de notre clergé, à nos professionnels, nos hommes d'affaires, nos marchands, aux membres des organisations, mouvements ou institutions de notre ville, je souhaite la pleine réalisation de

leur projets et de leurs désirs les plus chers.

A tous nos étudiants, petits et grands, je souhaite la ténacité et la persévérance qui les conduiront aux plus grands succès.

Aux parents, aux professeurs, instituteurs et institutrices qui consacrent le meilleur d'eux-mêmes à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse, je souhaite une compétence toujours accrue et le courage nécessaire pour mener à bien la tâche difficile et parfois ingrate qui leur est confiée.

Aux vénérables vieillards, je souhaite une vieillesse heureuse et paisible, exempte de soucis et entourée du respect de tous.

Aux malades, je souhaite un prompt retour à la santé, et à ceux que la vie semble éprouver davantage, la force de surmonter leurs difficultés présentes et l'espoir de jours meilleurs.

Enfin, à tous et à chacun, le plus joyeux Noël, une heureuse année 1966 et la paix promise aux hommes de bonne volonté.

Je remercie cordialement les autorités du Nouvelliste qui ont bien voulu m'accorder l'hospitalité de leur journal pour vous transmettre mon message de Noël et du Nouvel An.



(Photo Mike)

LES SAPEURS s'affairaient à vérifier une partie du plancher de la salle de réception du Château Louise, situé à 1332, rue St-Casimir, à Plessisville. Les dommages causés par un incendie qui a pris naissance dans un mur furent estimés à \$1,000. Les pompiers ont été payés de leur caserne pendant une heure et demie.

La période des Fêtes est trop souvent assombrie

VICTORIALVILLE (R.L.) — A l'occasion des fêtes de Noël, du Nouvel An, M. André Beauchesne, directeur du département de la police de la ville de Victoriaville a bien voulu formuler le message suivant:

"Le temps des Fêtes est synonyme de gaieté et de bonheur. Malheureusement, il y a de nombreuses exceptions déplorables. Chaque année, à cette époque, plusieurs accidents défraient les manchets des journaux et viennent assombrir la joie dans bien des foyers. Dans la plupart des cas, ces malheurs auraient pu être évités. La première réaction est ordinairement la suivante: Si on avait fait ceci, cela ne serait pas arrivé. Et pourtant, les accidents ne manquent pas, hélas que de gens accueillent ces mises en garde comme une rengaine rebattue s'adressant à tout le monde sauf à eux.

Une menace dispendieuse à ce moment-ci est la route. Les réceptions de toutes sortes occasionnent des déplacements plus nombreux, les risques d'accidents sont automatiquement plus grands. Sur tout, il ne faudrait pas multiplier les possibilités d'accidents par l'abus des Boissons alcooliques. Même si elles ne dégènerent pas en des issues dramatiques. Si certains désirent oublier quelques ennuis de l'année qui s'achève, ou veulent s'insuffler du courage pour celle qui pointe à l'horizon, il serait préférable qu'ils ne s'éloignent pas de leur lit ou qu'ils se fassent suivre d'un ange gardien à deux pieds solides.

A mon sens, il semble bien que les automobilistes qui ne peuvent répondre de leurs facultés pour conduire en cette période des Fêtes devraient avoir recours au service d'un chauffeur de taxi. En résumé Noël et le Jour de l'An doivent demeurer des Fêtes, c'est-à-dire des jours heureux. A cette fin, il faut prendre toutes les précautions possibles et surtout se conduire en conséquence pour éviter des deuils douloureux et des dégâts attristants.

Puisse ces sentiments pénétrer l'esprit, le cœur et l'âme de tous les automobilistes et les piétons, qu'ils vivent en paix et aussi s'abstiennent de toute action préjudiciable au bonheur des autres. S'ils sèment la ruine qu'il est en leur pouvoir de créer, ils auront perdu à jamais tout espoir de paix promise aux hommes de bonne volonté.

Soyons prudents en cette période des Fêtes afin que tous et chacun de vous puissent passer un joyeux Noël et vivre une bonne, sainte et heureuse année."

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime. De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

plier les possibilités d'accidents par l'abus des Boissons alcooliques. Même si elles ne dégènerent pas en des issues dramatiques. Si certains désirent oublier quelques ennuis de l'année qui s'achève, ou veulent s'insuffler du courage pour celle qui pointe à l'horizon, il serait préférable qu'ils ne s'éloignent pas de leur lit ou qu'ils se fassent suivre d'un ange gardien à deux pieds solides.

A mon sens, il semble bien que les automobilistes qui ne peuvent répondre de leurs facultés pour conduire en cette période des Fêtes devraient avoir recours au service d'un chauffeur de taxi. En résumé Noël et le Jour de l'An doivent demeurer des Fêtes, c'est-à-dire des jours heureux. A cette fin, il faut prendre toutes les précautions possibles et surtout se conduire en conséquence pour éviter des deuils douloureux et des dégâts attristants.

Puisse ces sentiments pénétrer l'esprit, le cœur et l'âme de tous les automobilistes et les piétons, qu'ils vivent en paix et aussi s'abstiennent de toute action préjudiciable au bonheur des autres. S'ils sèment la ruine qu'il est en leur pouvoir de créer, ils auront perdu à jamais tout espoir de paix promise aux hommes de bonne volonté.

Soyons prudents en cette période des Fêtes afin que tous et chacun de vous puissent passer un joyeux Noël et vivre une bonne, sainte et heureuse année."

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

Le club Richelieu a fourni une somme de \$10,000 pour secourir 606 enfants

VICTORIALVILLE (R.L.) — M. Armand St-Pierre, président sortant de charge du club Richelieu de Victoriaville, a remis au dernier souper du club le marteau emblématique d'autorité du président à son successeur, M. Paul Gendron.

Le président sortant a ensuite présenté aux membres présents un rapport des activités qui se sont déroulées dans la période comprise entre le 21 décembre 1964 et le 20 décembre 1965.

Il a ainsi rappelé que le club Richelieu avait eu au cours de l'année 1964-65, 37 soupers, dont 26 ont été présidés par M. St-Pierre lui-même, huit par le vice-président au temps, M. Paul Gendron, et un par le président du comité spécial, M. Bruno Dumont.

M. Armand St-Pierre a souligné que le total des amendes perçues durant cette période a été de \$450.

Conférenciers
Durant la dernière année, le club Richelieu de Victoriaville a eu neuf soupers de régie et 28 ont conféré avec les principaux ont été le R.F. Maurice Desfosse, le R.P. Fournier, Monsieur Expo '67, l'honorable juge Jean Blais, le ministre fédéral Jean-Luc Pépin le docteur Lamoureux, M. Robert Savoie, ainsi que les no-

taires Verville, Tétrault et Fradet.

"Comme nous le disait un confrère, a fait remarquer le président, le plus gros désappointement a été l'absence du ministre Eric Kierans, alors que l'on avait à l'occasion 84 convives.

Durant la période où il fut président, M. Armand St-Pierre a noté que le club Richelieu était venu en aide à 254 familles pour secourir 606 enfants pour un montant de \$10,021.57.

Collaborateurs
Au cours de l'année, le club Richelieu a acheté pour \$100 de laine et deux gros sacs de guenilles taillées afin de pou-

voir permettre aux vieilles de l'Ermitage de tricoter pour les pauvres et à ce jour, elles ont tricoté au-delà de 633 morceaux, comprenant mitaines, tuques, foulards, etc. Le président ex-officio a formulé un remerciement très spécial à ces dames pour leur dévouement envers les pauvres.

Il a aussi remercié sincèrement tous les membres de son bureau de direction qui, a-t-il dit, "lui ont été d'un grand secours par leur aide et leurs bons conseils."

En terminant, le président St-Pierre a remercié Mlle Dolores Bergeron qui a toujours été d'une aide très précieuse pour le club Richelieu. Mlle Bergeron est travailleuse sociale.

L'ouverture de la rue Vallée à sa longueur est demandée

PLESSISVILLE (M.B.) — La commission d'Urbanisme a fait parvenir une lettre au conseil de ville pour lui demander d'étudier le projet de l'ouverture de la rue Vallée à sa longueur, soit du 9e rang au chemin de fer. Cette requête tend à faciliter l'accès de la future zone industrielle.

Il est en effet question d'a-

ménager un parc industriel de l'autre côté de la voie ferrée, en suivant la rue Vallée avec son emplacement actuel.

Le président de la Commission d'Urbanisme est l'architecte Jean - Marie Painchaud. Cette lettre fut lue devant le conseil lors de sa dernière séance d'ajournement.

La Commission des Loisirs en collaboration avec le club de ski Victoria offre des cours de ski pour tous les enfants de la ville du 26 au 31 décembre. Ces cours qui seront gratuits débuteront le matin à 10 heures. Ils seront donnés par une équipe d'instructeurs qualifiés qui travailleront avec l'instructeur en chef Guy Thibault.

— O —

Suivant la tradition établie depuis nombre d'années, le maire et les échevins de la ville de Victoriaville recevront les voeux de bonne année de leurs concitoyens, le matin du Jour de l'An, de 11 heures a.m. à midi trente, dans la grande salle de délibérations de l'hôtel de ville.

— O —

Le préposé à l'émission des permis de construction pour la ville de Victoriaville assistera au congrès national de l'habitation, à Montréal, au cours du mois de janvier. Les édiles ont toutefois demandé au délégué de leur fournir à son retour un rapport du congrès.

— O —

Il semble bien que les pauvres de Victoriaville connaîtront cette année une fête de Noël et du Nouvel An moins sombre que les années passées, si l'on

constate la grande générosité de la population et des clubs sociaux à leur endroit. Encore hier après-midi, des membres du club Lions ont distribué dans les familles pauvres un nombre fort considérable de paniers de provisions, de jouets et de friandises. Le président de ce comité spécial des Lions était M. Pierre - Etienne Forcier.

— O —

De son côté, le club Richelieu qui lui aussi a établi la coutume de donner des paniers de provisions aux pauvres à Noël distribuera ces paniers demain après-midi.

— O —

D'autre part, la dernière réunion du club Richelieu pour l'année 1965 sera un dîner père et enfants, lundi prochain.

— O —

Il semble bien que les membres du club de presse Louis Francoeur de Victoriaville se réuniront comme par le passé, au chalet de la montagne, le soir du 2 janvier.

— O —

Les membres de la Commission municipale des loisirs ont suspendu leurs réunions hebdomadaires, pour la période des Fêtes. Les membres de la CML n'ont pas tenu d'assemblée hier soir, et ils ne se rencontreront à nouveau que le 4 janvier '66.

A la suite du vol à Ste-Clothilde

Couture et Trottier sont condamnés à la prison

ARTHABASKA (M.B.) — Trois récidivistes, dont deux notoires, ont été traduits en Cour des Sessions de la Paix, hier matin. Ils étaient accusés d'avoir volé un camion à Victoriaville, et par la suite d'avoir perpétré un vol par effraction à Ste-Clothilde qui a rapporté \$4,000. La sentence fut de deux ans pour les deux premiers et la troisième condamnera sa sentence le 5 janvier prochain.

Yvan Couture, âgé de 26 ans et Roland Trottier, âgé de 30 ans, tous deux de Ville Jacques-Cartier, ont avoué leur culpabilité et S.H. le juge Germain Lacoursière leur a imposé la sentence que l'on connaît.

Le magistrat a fait exception pour l'instant dans le cas d'un comparu de 18 ans, Rémi Simard, du même endroit, et a remis la sentence au 5 janvier, date à laquelle la Cour des Sessions de la Paix recommencera à siéger régulièrement dans le district judiciaire d'Arthabaska. Simard restera en prison d'ici là.

Problème de l'heure au conseil

L'eau ne peut subvenir aux besoins à Plessisville

PLESSISVILLE (M.B.) — Le problème de l'heure au conseil de ville, selon l'opinion du secrétaire-trésorier, M. Benoît Laliberté, serait la solution d'un problème à l'égard municipal. Il faut trouver de nouvelles sources pour subvenir aux besoins.

A la fin de l'été dernier, le conseil de ville avait analysé un peu le problème et avait vu la nécessité de chercher ailleurs l'approvisionnement d'eau. L'aqueduc actuel de la rue St-Jean ne suffit plus.

Au secrétariat, on a expliqué

L'un des deux prévenus qui fut condamné au banne a répondu en entendant le prononcé de sa sentence qu'il devait faire vivre sa femme, qu'il avait toujours fait et qu'elle ne pouvait subsister avec l'allocation qu'elle avait actuellement. Il affirmait avec véhémence qu'il pourrait prendre sa leçon en un an tout au plus. Il était incarcéré depuis le 7 décembre dernier.

Le juge a rétorqué qu'il ne fallait pas laisser aller des personnes de son espèce en liberté à trop bon compte. Aussi, il se voyait forcé d'imposer une sentence d'au moins deux ans. Quelques mois n'auraient pas suffi à décourager les autres qui seraient tentés de commettre les mêmes délits.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.

De toute façon, le juge a condamné à la prison l'individu qui avait commis le crime.



(Photo Gilles Berthiaume)

LA DIRECTION du tournoi de hockey pee-wee de la Haute-Mauricie a procédé dernièrement au tirage des équipes, relativement à ce tournoi. Le choix des équipes a été fait au hasard. On sait que ce tournoi pour le championnat de la Haute-Mauricie aura lieu à La Tuque les 7, 8 et 9 janvier prochains.

champs au colisée municipal. Au cours des prochains jours, les organisateurs du tournoi dévoileront la cédule de ce tournoi. On remarque dans l'ordre habituel, MM. Dr J.-R. Tremblay, Richard Rioux, gérant général des Louveteaux de La Tuque et Jean Lacasse organisateur du tournoi.

Les mêmes spécialistes s'occuperont des trois projets

Préparation des plans des écoles polyvalentes

DONNACONA (G.R.) — La commission scolaire régionale du Tardivel du comté de Portneuf a procédé à sa dernière assemblée, à l'engagement de l'architecte et des ingénieurs, en vue de la construction des trois écoles polyvalentes qui seront réalisées dans Portneuf d'ici quelques années. Les commissaires régionaux ont retenu les services de l'architecte Jean-Marie Roy de Québec pour préparer les plans et devis, de l'ingénieur en structure Roger Mainguy, également de Québec, ainsi que de la firme Leblanc, Montpetit et Lagacé ing. p. de Québec qui aura charge des domaines de la mécanique et de l'électricité. Après que ces engagements eurent été approuvés à l'unanimité, le président, M. Gilles A. Moisan a fait remarquer que ces choix avaient été faits sans aucune influence politique ou autre. M. Moisan a ajouté que les commissaires ont rencontré plusieurs architectes et visité plusieurs réalisations avant de prendre une décision. Au début, la commission avait prévu l'engagement d'architectes et de bureaux d'ingénieurs distincts pour les trois écoles de Donnacona, Saint-Raymond et Saint-Marc, mais après des séances d'études, les commissaires en étaient venus à la conclusion d'engager un seul architecte et un seul ingénieur pour les trois écoles. C'est dans le but de créer une unité de pensée et d'action dans ce domaine, tout en évitant des problèmes, que les dirigeants de la régionale ont révisé leur position. "C'est une question d'affaire qui a été étudiée en hommes d'affaires et soyez assurés que notre choix est libre et que nous n'avons tenu compte d'aucune influence" a dit le président.

M. Moisan a parlé de l'urgence de réaliser la construction de ces écoles polyvalentes. Il a attiré l'attention surtout sur le cas de Donnacona qui a été choisi comme site du secteur central. "L'an prochain, nous devrions vider les locaux qui sont à notre disposition à l'École d'arts et métiers, 150 élèves fréquentent cette école en cours spécialisés cette année. L'an prochain, on prévoit l'inscription d'environ 300 élèves. Il nous faudra donc faire vite dans ce domaine sans perdre de temps." Le président a ensuite exprimé sa crainte que la restriction sur le crédit affecté à la construction des écoles. On sait que la commission a prévu que ses trois projets seraient réalisés pour septembre 1967, et le président a dit: "que tout serait mis en oeuvre pour que ce soit complété à cette date." M. Moisan a terminé son exposé en annonçant, sans toutefois donner de précisions, qu'un seul comité de devis pédagogiques sera formé pour les trois écoles.

Importante transaction à Louiseville avec la vente de l'hôtel Château Louise

LOUISEVILLE (MB.) — Le Château Louise, l'une des quatre hôtelleries de Louiseville, changera de propriétaire, le 31 décembre 1965.

On sait que depuis une quinzaine d'années, M. Pierre-A. Bureau, opérant cet hôtel, sis sur l'Avenue St-Laurent.

Parmi les propriétaires antérieurs, on note les noms de Raymond Arès, maintenant industriel, à Waterloo, Québec, et Frank Lafleur qui, de longues années durant, l'avait opéré, au cours des années florissantes du tourisme américain.

Pour le moment, nous ignorons le nom de celui qui s'en portera acquéreur. Quant à M. Bureau, il continuera à opérer le St-Alex Lodge, à St-Alexis-des-Monts.

touristes de l'époque qui venaient chaque année à l'Hôtel Lafleur, et l'autre commis de bar, et joueur de baseball assez formidable, vers les années "20".

Les commentaires vont bon train, à l'effet que cet hôtel

M. Fortin assermenté comme greffier adjoint à la Cour

LA TUQUE (R.L.) — La cour du bien-être social siège régulièrement tous les mois à La Tuque depuis le 19 août dernier, sous la présidence du juge Henri-Jules Biron, de Trois-Rivières. Dernièrement la cour du bien-être a entendu les causes dans son nouveau local

serait converti en Maison pour vieillards délaissés et imposables.

Seule, l'année 1966, pourra confirmer ces commentaires, dès que le nouvel acquéreur en aura pris possession.

spécialement aménagé à cette fin, dans l'édifice provincial situé sur la rue Commerciale. A cette occasion le juge Biron a procédé à l'assermentation de M. Lionel Fortin qui agit à titre de greffier adjoint de la cour du bien-être à La Tuque, à la suite de sa nomination par le ministre de la Justice.

M. Fortin cumule par le fait même les fonctions de député-protonotaire de la cour supérieure, greffier de la cour du magistrat pour le district de St-Maurice depuis 15 ans. Cette nomination complète l'organisation de la cour de bien-être social dans le district de St-Maurice.

Réception annuelle de la ville

Les employés municipaux forment une équipe loyale

LOUISEVILLE (M.B.) — Lundi après-midi, vers 5 heures, la ville de par ses représentants au conseil municipal payait le tribut de reconnaissance annuel, à ses employés, manuels, policiers, de bureaux, greffier, gérant, bénévoles de la Bibliothèque municipale, employés de l'usine de filtration, surintendant des Travaux municipaux, réceptionniste, etc.

A cette occasion, en l'Hôtel de ville, le gérant, M. Ghislain Lessard, a fait ses vœux de la saison, à tous et à chacun, et, par la suite, a invité le maire à adresser et bienvenue et souhaits.

Dans cette présentation des vœux du premier magistrat de la ville, ce dernier a souligné l'esprit de collaboration, d'initiative et de loyauté qui prévalent entre les divers services municipaux. Il a dit être honoré de la présence de ses collègues du conseil, qui le supportent entièrement, tout en leur souhaitant, en son nom, et au nom des contribuables, ses meilleurs vœux de Joyeux Noël et bonne, sainte et heureuse Année. Il a demandé à tous et chacun de transmettre ses vœux aux membres de leurs familles.

Quelque 35 personnes avaient au choix, soit une dinde dodue ou un jambon. Un cocktail a été servi, gracieuseté de la ville, à ses employés. Tous et chacun ont fraternisé au

cours de cette réunion annuelle.

Un chèque "minime", selon le maire, a aussi été remis aux employés, comme preuve de gratitude de bons et fidèles serviteurs. "La plupart des petites choses bien accomplies, dans l'existence, deviennent souvent de grandes choses", a conclu le maire, dans sa brève allocution.

Un mois de prison pour avoir pointé une arme à feu

LA TUQUE (R.L.) — Lucien Borgia de Rivière-Pierre a été reconnu coupable par S. H. le juge Roger Deshaies de la cour du magistrat d'avoir pointé une arme à feu en direction d'un agent. Il a été condamné sous deux chefs d'accusation.

Sur le premier, il a été condamné à payer une amende de \$100 plus les frais de la cause ou à défaut de paiement à un mois de prison et sur le deuxième chef il a été condamné à purger une peine d'un mois de prison. On se souviendra qu'il était accusé d'avoir pointé une arme à feu en direction d'un agent de la paix. Borgia avait pointé un revolver en direction d'un garde chasse, l'inspecteur Galarneau et MM. Lépine et Paillé.

Sentence suspendue pour infraction dans un hôtel

LA TUQUE (R.L.) — Un jeune homme de Montréal, Claude Diotte, a bénéficié d'une sentence suspendue lors du dernier terme de la cour du Magistrat siégeant devant S.H. le juge Roger Deshaies. Il était accusé d'avoir pénétré par infraction dans un hôtel de La Tuque.

Il s'est reconnu coupable de cette accusation et le président du tribunal a suspendu sa sentence. Cependant, il devra signer un cautionnement personnel au montant de \$500 dans le but de garder la paix et tenir une bonne conduite pour une période de deux ans. Diotte est âgé de 18 ans seulement. Deux autres de ses supposés complices comparaitront prochainement en Cour du Bien-Être de Trois-Rivières sous une même accusation. Ces deux jeunes hommes qui apparemment accompagnaient Diotte, n'ont pu comparaître en cour du Magistrat de La Tuque, puisqu'ils sont mineurs.

Remplacement d'une conduite d'eau rue Royale-Nord

LOUISEVILLE (M.B.) — Des travaux consistant dans le remplacement de la conduite d'eau existante, rue Royale-Nord, en la municipalité de paroisse St-Antoine de la Rivière du Loup, par un tuyau de 2 pouces de diamètre, en fer galvanisé, sur une longueur de 3,500 pieds linéaires, à partir de la propriété de M. Jacques Saucier à celle de Mme Clovis Boisvert, seraient exécutés par la ville, afin de remédier au chômage et bénéficier des subventions, accordées, en vertu des programmes d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1963-66).

Les plans et devis sont préparés par l'ingénieur - gérant de la ville, M. Ghislain Lessard. Il s'agit de travaux d'excavation et de remplissage à être exécutés à la petite pelle, par les chômeurs. Le coût de ces travaux sera de \$18,000, estimé, et l'octroi fédéral - provincial est de l'ordre approximatif de \$15,000. L'avis de motion a été donné et un règlement a été adopté, à cet effet.



Nos Meilleurs Souhaits

Ces vœux sont une gracieuseté de votre banque de confiance



La direction et le personnel de la Banque Canadienne Nationale de votre localité souhaitent d'heureuses Fêtes à toute la population. Ils adressent des remerciements particuliers à toutes les maisons d'affaires et aux entreprises de la région pour la confiance qu'elles veulent bien leur manifester.

Banque Canadienne Nationale

21 BUREAUX DANS LA MAURICIE

R. CHATILLON
OPTOMETRISTE
EXAMEN DE LA VUE
LUNETTES
Tous les jours de 9 hres a.m. - 5 hres p.m. excepté le samedi après-midi.
Le soir : sur rendez-vous.
72, Brassard - Nicolet
Tél.: 293-4952

Joffre Gagnon
Comptable public enregistré
Place 21 Mars 111, rue Georges
Nicolet, Qué. Sorel, Qué.
Tél.: 293-5896 Tél.: 743-7903